

Offre d'assurance. Aperçu des prestations 2016.



La CSS Assurance fait partie des leaders suisses de l'assurance-maladie. Grâce à un éventail complet de produits et à des solutions d'assurance flexibles pour les familles et les personnes individuelles, les offres de la CSS sont taillées sur mesure en fonction des envies spécifiques et du budget de chacun. Dans environ 120 agences implantées dans toute la Suisse, nous vous aidons avec compétence à composer une solution d'assurance parfaitement adaptée à vos besoins et vous conseillons de manière **très personnelle**.

En tous points personnel:

conseil au 0844 277 277

www.css.ch

Votre portail login client sur my.css.ch

Domaine de prestations

Traitements ambulatoires: Médecine classique

Traitements ambulatoires: Médecine alternative

Hospitalisation (en Suisse)

Prestations facultatives en cas d'hospitalisation

Etranger

Promotion de la santé/Prévention

Médicaments

Cures balnéaires et de convalescence

Maternité/Allaitement

Stérilisation

Correction des oreilles

Examens gynécologiques préventifs

Prévention médicale/Vaccins

Verres de lunettes/Lentilles de contact

Frais de transport et de sauvetage

Soins à domicile/Soins dans un EMS

Moyens auxiliaires

Hygiène dentaire

Traitements dentaires

Correction de la position des dents

Psychothérapie

Assurance de base obligatoire selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

Assurance obligatoire des soins (LAMal)

Couverture des frais selon le tarif du canton de domicile ou du lieu de travail chez des médecins, chiropraticiens, diététiciens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, infirmières et infirmiers reconnus

Acupuncture, médecine anthroposophique, médecine chinoise, homéopathie et phytothérapie: couverture des coûts selon le tarif dans le canton de domicile ou sur le lieu de travail chez des médecins reconnus, ayant suivi un perfectionnement reconnu de FMH dans la discipline de médecine complémentaire concernée

Couverture des coûts (hôpital/hôpital pour cas aigus) illimitée dans le temps et le montant en division commune selon la liste cantonale des hôpitaux. Droit à un second avis médical*

Couverture des coûts cas d'urgence ambulatoire et en stationnaire dans la division commune, au max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour les pays de l'UE (y c. l'Islande, la principauté de Liechtenstein et la Norvège) sont applicables des dispositions particulières selon les accords bilatéraux

Selon l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins, art. 12

Médicaments prescrits médicalement de la liste des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de la liste des médicaments ou de la liste des spécialités

Cures balnéaires**: CHF 10 par jour, 21 jours par année plus frais méd.
Cures de convalescence: uniquement les frais médicaux selon la LAMal

8 examens de contrôle, 2 échographies en cas de grossesse normale, naissance à domicile ou à l'hôpital, cours de préparation à l'accouchement max. CHF 150, conseil en allaitement max. 3 séances

Tous les 3 ans, selon le tarif du canton de domicile ou du lieu de travail

Contributions à des mesures de prévention médicale, p.ex. vaccins pour les enfants

CHF 180/année civile jusqu'à 18 ans

Transport: 50%, max. CHF 500 par année civile
Sauvetage: 50%, max. CHF 5000 par année civile (Suisse)

Coûts des traitements prescrits médicalement et mesures thérapeutiques dispensées par des organisations Spitex reconnues à domicile ou dans des EMS

Contributions prescrites par la loi pour des moyens auxiliaires selon la «Liste des moyens et appareils»

Couverture des coûts pour des maladies graves du système masticatoire ou lorsque le traitement est rendu nécessaire par une maladie générale grave. Soins primaires en cas d'accident dentaire (lorsque l'accident est inclus)

Couverture des coûts pour la psychothérapie chez un médecin

Assurances complémentaires des soins selon la LCA

Assurance standard CSS

Couverture des coûts*** dans toute la Suisse chez des médecins, chiropraticiens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, infirmières et infirmiers reconnus

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS) en division commune

Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit d'une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS. Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance

Couverture des coûts dans le monde entier en cas d'urgence: ambulatoire*** et stationnaire en division commune au max. le triple du tarif du canton de domicile en Suisse (y c. prestations de l'assurance de base)

Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»

Médicaments prescrits par un médecin et reconnus scientifiquement (sauf médicaments de la «Liste des spécialités» et de la «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale [LPPA]»)**

Couverture des coûts pour des échographies, CHF 200 d'indemnité d'allaitement par enfant, offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»

Contribution aux coûts pour la stérilisation ambulatoire ou stationnaire

Contribution aux coûts pour la correction des oreilles ambulatoire ou stationnaire pour les enfants jusqu'à 18 ans

Examens gynécologiques préventifs***

Cf. rubrique compte «santé»

CHF 200 par paire de lunettes jusqu'à 18 ans
CHF 200 tous les 3 ans, à partir de 19 ans

Contribution aux coûts selon la liste des moyens auxiliaires de la CSS

50%, max. CHF 1000 par année civile pour les enfants
50%, max. CHF 1000 par année civile pour extraction de dents de sagesse pour les adultes

50%, max. CHF 12 000 jusqu'à 20 ans révolus

CHF 40 par séance pour 20 séances par année civile pour des traitements de maladie chez des psychothérapeutes reconnus par la CSS

LAMal = Loi sur l'assurance-maladie

* Second avis médical: les assurés de base peuvent le demander gratuitement avant l'intervention chirurgicale prévue. Une fois que vous avez reçu le second avis médical, la décision vous appartient.

** Dans des établissements thermaux reconnus

*** 10% de quote-part

Assurance zoom

Couverture des coûts*** dans toute la Suisse chez des médecins, chiropraticiens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, infirmières et infirmiers reconnus

Max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes thérapeutiques alternatives****, pour des traitements par des fournisseurs de prestations et pour des méthodes de médecine alternative reconnus par la CSS

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS) en division commune. Médecine alternative: mêmes prestations que pour les traitements ambulatoires. En tout, max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins de médecine alternative****

Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit pour une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS.
Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance

Couverture intégrale des coûts dans le monde entier en cas de maladie aiguë ou d'accident pendant 10 semaines. Prise en charge des coûts de transport d'urgence jusqu'à l'hôpital approprié le plus proche

Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»

Médicaments prescrits par un médecin et reconnus scientifiquement (sauf médicaments de la «Liste des spécialités» et de la «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale [LPPA]»***. Médicaments de médecine alternative selon la liste CSS, jusqu'au montant maximum****

Couverture des coûts pour des échographies, CHF 200 d'indemnité d'allaitement par enfant, offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»

Contribution aux coûts pour la stérilisation ambulatoire ou stationnaire

Contribution aux coûts pour la correction des oreilles ambulatoire ou stationnaire pour les enfants jusqu'à 18 ans

Examens gynécologiques préventifs***

Cf. rubrique compte «santé»

CHF 200 par paire de lunettes jusqu'à 18 ans
CHF 200 tous les 3 ans, à partir de 19 ans

Transports d'urgence, max. CHF 5000 par cas
Actions de recherche et de sauvetage, max. CHF 50 000 par cas

Contribution aux coûts selon la liste des moyens auxiliaires de la CSS

50%, max. CHF 150 par année civile pour les adultes

50%, max. CHF 1000 par année civile pour les enfants
50%, max. CHF 1000 par année civile pour extraction de dents de sagesse pour les adultes

50%, max. CHF 12 000 jusqu'à 20 ans

CHF 40 par séance pour 20 séances par année civile pour des traitements de maladie chez des psychothérapeutes reconnus par la CSS

Assurance pour médecine alternative

Max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins alternatives****, pour des traitements effectués par des fournisseurs de prestations et des méthodes de médecine alternative reconnus par la CSS

Mêmes prestations que pour les traitements ambulatoires. En tout, max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins de médecine alternative****

Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»

Médicaments phytothérapeutiques et homéopathiques selon la liste de la CSS, dans la mesure où le fournisseur de prestations dispose d'une reconnaissance de la CSS pour la méthode concernée. En tout, max. CHF 10 000 par année civile pour des méthodes de soins de médecine alternative****

Offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»

Cf. rubrique compte «santé»

Assurances complémentaires d'hospitalisation selon la LCA

Assurance standard CSS plus

Couverture des coûts*** dans toute la Suisse chez des médecins, chiropraticiens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, infirmières et infirmiers reconnus

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Libre choix du médecin et de l'hôpital. Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile:

Commune: sans participation aux coûts

Demi-privée: 20%, max. CHF 4000

Privée: 35%, max. CHF 7000

Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit pour une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS. Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé et assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance

Couverture des coûts dans le monde entier pour les cas d'urgence: ambulatoire*** et stationnaire dans la division commune au max. le triple du tarif du canton de domicile en Suisse (y c. prestations de l'assurance de base), division demi-privée/privée avec participation aux coûts en %, comme en Suisse

Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»

Médicaments prescrits par un médecin et reconnus scientifiquement (sauf médicaments de la «Liste des spécialités» et de la «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale [LPPA]»)***)***

Couverture des coûts pour des échographies, CHF 200 d'indemnité d'allaitement par enfant, offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»

Contribution aux coûts pour la stérilisation ambulatoire ou stationnaire

Contribution aux coûts pour la correction des oreilles ambulatoire ou stationnaire pour les enfants jusqu'à 18 ans

Examens gynécologiques préventifs***

Cf. rubrique compte «santé»

CHF 200 par paire de lunettes jusqu'à 18 ans
CHF 200 tous les 3 ans, dès 19 ans

Contribution aux coûts selon la liste des moyens auxiliaires de la CSS

50%, max. CHF 1000 par année civile pour les enfants
50%, max. CHF 1000 par année civile pour extraction de dents de sagesse pour les adultes

50%, max. CHF 12 000 jusqu'à 20 ans

CHF 40 par séance pour 20 séances par année civile pour des traitements de maladie chez des psychothérapeutes reconnus par la CSS

Assurance d'hospitalisation demi-privée ou privée

Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et la CSS) dans la division assurée demi-privée ou privée. Autres variantes possibles:

Franchise annuelle demi-privée: CHF 1000 ou CHF 2000

Franchise annuelle privée: CHF 3000 ou CHF 4000

Division demi-privée avec liste limitative des hôpitaux

Max. CHF 30 par jour pendant 14 jours par année civile pour les frais de lit pour une personne accompagnant l'enfant hospitalisé et assuré à la CSS. Max. CHF 100 par jour pour les soins du nourrisson en bonne santé et assuré à la CSS en cas de nouvelle hospitalisation de la mère dans les 10 semaines qui suivent la naissance

Couverture des coûts dans le monde entier pour des cas d'urgence dans les mêmes proportions que les coûts dans le canton de domicile en Suisse (couverture d'assurance demi-privée ou privée)

Cf. rubrique compte «santé» et Bonus du compte «santé»

Offre complète de cours et de conseil dans le cadre du compte «santé»

Cf. rubrique compte «santé»

D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

Assurance pour soins dentaires.

Prestations	Aperçu des variantes			
<ul style="list-style-type: none">Examens de contrôleTraitements, tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaireCorrection de la position des dentsInterventions prothétiques, telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes	50%, max. CHF 1000 par année civile	75%, max. CHF 2000 par année civile excl. correction de la position des dents	75%, max. CHF 3000 par année civile	75%, max. CHF 5000 par année civile Franchise CHF 500 par année civile

Assurance de cure et de soins.

Condition de conclusion Conclusion de l'assurance d'hospitalisation, de l'assurance standard CSS ou de l'assurance standard CSS plus

Condition d'allocation des prestations Ordonnance médicale au préalable

Prestations	Variante 1	Variante 2	Variante 3
<ul style="list-style-type: none">Contribution pour:<ul style="list-style-type: none">cures balnéairescures de convalescence après hospitalisationsoins à domicile et aide ménagère	max. CHF 80 par jour, jusqu'à CHF 800 par année civile	max. CHF 80 par jour, jusqu'à CHF 1600 par année civile	max. CHF 80 par jour, jusqu'à CHF 2400 par année civile

Assurance pour cas d'urgence.

Condition de conclusion Conclusion de l'assurance d'hospitalisation, de l'assurance standard CSS ou de l'assurance standard CSS plus

Prestations	Variante 1	Variante 2	Variante 3
<ul style="list-style-type: none">Transports d'urgence jusqu'à l'hôpital approprié le plus proche	max. CHF 5000 par cas	max. CHF 7000 par cas	illimité
<ul style="list-style-type: none">Transports servant à éviter ou à raccourcir des hospitalisations	max. CHF 500 par année civile	max. CHF 700 par année civile	max. CHF 1000 par année civile
<ul style="list-style-type: none">Opérations de recherche et de sauvetage	max. CHF 50 000 par cas	max. CHF 70 000 par cas	max. CHF 100 000 par cas

Assurance de protection juridique du patient.

Prestations L'assurance de protection juridique du patient* offre une protection complète en cas de différends juridiques en rapport avec des erreurs de traitement médical en cas de maladie ou accident.

Par cas de sinistre, au max. CHF 250 000 sont pris en charge pour les frais suivants (énumération exhaustive):

- Frais d'avocat suivant les tarifs localement en vigueur
- Frais d'expertise occasionnés par le tribunal ou par la personne assurée
- Frais de tribunaux et de procédure
- Indemnités de procès à la partie adverse
- Les frais d'encaissement de montants attribués à la personne assurée

* Entité juridique: Orion Assurance de Protection Juridique SA

Assurance pour voyages et vacances.

Prestations L'assurance pour voyages et vacances propose une couverture d'assurance complète à l'étranger et en voyage. La couverture d'assurance souhaitée peut être adaptée individuellement.

- Paquets d'assurance en plusieurs variantes
- Couverture au choix de différents risques
- Durée d'assurance à choisir individuellement
- Conclusion en ligne sur www.css.ch/reisen ou auprès de l'agence CSS proche de chez vous

Prestations complémentaires.

Compte «santé» et bonus du compte «santé»: les avantages de la combinaison.

Le compte «santé» soutient de nombreuses offres de promotion de la santé et de prévention. Le bonus du compte «santé» offre une plus-value intéressante.

Conditions de l'offre.

Compte «santé»	Conclusion de l'assurance standard CSS, standard CSS plus, zoom, de l'assurance d'hospitalisation demi-privée/privée, de l'assurance pour médecine alternative. Les prestations, ainsi que le montant maximal par année civile, ne peuvent être perçus qu'une seule fois.
Bonus du compte «santé»	Assurés couverts par l'assurance standard CSS ou l'assurance standard CSS plus, dès lors qu'ils ont conclu en plus l'assurance pour cas d'urgence, de cure et de soins, l'assurance pour médecine alternative et l'assurance pour décès ou invalidité par accident (ADI). En lieu et place de l'assurance pour médecine alternative, il est possible de choisir l'assurance pour soins dentaires. Pour les assurés couverts par l'assurance zoom, l'assurance de cure et de soins, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance pour décès ou invalidité par accident sont nécessaires.

Compte «santé».

Domaine et étendue d'offre	
Famille: Préparation à l'accouchement, natation pour bébés et petits enfants, urgences pour les petits enfants, etc.	50%, max. CHF 500 par année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de CHF 250)
Fitness: Abonnement dans un centre de fitness	
Activité physique: Gymnastique du dos, Aqua-Fit, etc.	
Divers: Maîtrise du stress, sevrage du tabac, training autogène, gymnastique et natation pour la fonction cardiaque, yoga, vaccinations préventives, check-up médical, etc.	

Bonus du compte «santé».

Domaine et étendue d'offre	
Association sportive: contribution à la cotisation de membre actif d'une association sportive en Suisse	50%, max. CHF 100 par année civile
Piscine ouverte/couverte: contribution à l'abonnement saisonnier ou annuel dans une piscine publique ouverte ou couverte en Suisse	

L'offre peut être adaptée à tout moment par la CSS Assurance sur une base unilatérale.

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur: www.css.ch/comptesante